



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention contre la cybercriminalité des jeunes

Question écrite n° 20804

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la prévention contre la cybercriminalité. Aujourd'hui, selon une étude de Santé publique France, les Français passent en moyenne cinq heures par jour devant leurs écrans. Dès le plus jeune âge, on observe qu'ils sont très actifs sur internet mais ne maîtrisent pas les dangers liés à la communication d'informations personnelles ou encore à la sécurisation d'informations privées. En effet, aucune formation n'est dispensée afin de prévenir des risques liés à l'utilisation de ces technologies et les campagnes de sensibilisation manquent parfois de visibilité. Il semble donc nécessaire de dispenser une formation dès le plus jeune âge afin de lutter contre ce phénomène grandissant, il s'agit alors de former les citoyens à la sécurité informatique et aux risques de cet usage grâce à des dispositifs de prévention. Dès lors, il lui demande ce que prévoit le Gouvernement, notamment en matière d'éducation et de sensibilisation, afin de lutter contre la cybercriminalité.

Texte de la réponse

Conscient de la nécessité d'éduquer et de sensibiliser dès le plus jeune âge les citoyens aux risques que peuvent présenter l'utilisation des technologies numériques, le Gouvernement porte notamment les actions suivantes. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a initié, en mai 2013, un Collectif d'acteurs très divers – issus du monde de l'éducation, de la recherche, de l'économie numérique, de la société civile, de Fondations d'entreprises et d'autres institutions – pour porter et soutenir des actions visant à promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique ». Le site dédié, intitulé « educnum.fr » (« une éducation au numérique pour tous »), édité par la CNIL, propose un certain nombre de ressources sur divers thèmes comme la sécurité et la confidentialité, la surveillance et le profilage ou encore sur l'éducation aux médias, à l'information et aux outils numériques. Il propose également un concours intitulé « Trophée des classes » sur la protection des données personnelles, à destination des élèves en CM1 et CM2. Educnum a d'ailleurs soutenu le projet de guide « devenir gardien de son internet », qui fournit des conseils pour une navigation internet plus sécurisée. En outre, le 5 décembre 2018, à l'occasion du séminaire des délégués à la protection des données académiques, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et la CNIL ont signé une convention relative à la protection des données personnelles. La collaboration porte sur les axes suivants : - la sensibilisation et la formation des membres de la communauté éducative à la protection des données personnelles à travers des actions menées telles que des concours comme celui des « Trophées des classes », la diffusion de ressources pédagogiques, la déclinaison de référentiels tel que le référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles... ; - l'accompagnement des structures éducatives dans leur mise en conformité au RGPD à travers la diffusion de référentiels, de guides pratiques, d'un code de conduite... ; - la valorisation des données personnelles dans un cadre protecteur comme par exemple l'accompagnement de projets innovants notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. Dans le cadre du service national universel (SNU), dont une préfiguration a été réalisée en juin 2019, concernant près de 2000 jeunes, les activités proposées lors du séjour de cohésion (phase 1 du SNU) ont vocation à être articulées autour de sept thématiques, dont l'une est relative à la culture et au patrimoine. Au travers d'activités

construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non formelle, ce module est aussi l'occasion d'accompagner les jeunes dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée. Dans le cadre de la préfiguration du mois de juin dernier, l'éducation aux médias a pu revêtir des formes diverses, l'organisation et le contenu des séquences étant adaptés aux ressources disponibles sur les différents territoires. Les ressources du réseau « Information Jeunesse », et notamment l'outil « le vrai du faux » ont ainsi été utilisés dans plusieurs départements préfigurateurs. Mais aussi le dispositif des "Promeneurs du Net", démarche qui a été initiée en Suède il y a une dizaine d'années, expérimentée en France par quelques CAF puis généralisée en 2016. Cette démarche se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue, etc.), ils ne sont pas suffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux. Un "Promeneur du Net" est un professionnel salarié d'une structure jeunesse conventionnée avec la CAF compétente (foyer de jeunes travailleurs, centre social, maison des jeunes et de la culture, maison des adolescents, mission locale, associations sportives, etc.). Il est identifié et référencé sur le site des Promeneurs du Net avec ses coordonnées, sa photo et sa structure de rattachement, ce qui lui permet d'être officiellement mandaté par son employeur pour assurer une présence éducative sur internet, les sites, les tchats, les blogs, les jeux vidéos et les réseaux sociaux dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Les "Promeneurs du Net" proposent différents niveaux d'intervention auprès des jeunes avec quatre axes : ils les écoutent, les conseillent, les accompagnent dans leurs projets et effectuent de la prévention. L'ensemble de ces initiatives sont étroitement articulées avec les actions portées par l'Education nationale, notamment dans le cadre de l'Education aux médias et à l'information.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20804

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5734

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10131